



Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Service du développement durable  
des territoires et des entreprises  
Pôle évaluation environnementale  
et aménagement des territoires

Vincennes, le 19 octobre 2017

Nos réf. : 2017-1301

Vos réf. :

Affaire suivie par : Alexis QUEUNE

alexis.queune@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 87 36 45 19

**Lettre recommandée AR**

**Objet :** Révision du PLU de Joinville-le-Pont – Accusé de réception de la demande d'examen au cas par cas

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure mentionnée en objet, vous avez transmis une demande d'examen au cas par cas à l'autorité environnementale, conformément à l'article R.104-30 du code de l'urbanisme.

En application du décret n° 2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale, **la compétence d'autorité environnementale pour les plans locaux d'urbanisme est confiée à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe)** du Conseil général de l'environnement et du développement durable et « le service régional chargé de l'environnement [la DRIEE] instruit le dossier et transmet son avis à la mission régionale qui prend alors sa décision ».

**J'accuse réception de votre demande à la date du 05 octobre 2017.** La décision relative à votre demande vous sera transmise dans un délai de 2 mois à compter de cette date. Elle sera également publiée sur le site Internet de l'autorité environnementale. Une absence de réponse dans ce délai vaudra obligation de réaliser une évaluation environnementale pour la procédure concernée.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Jacques J.P. MARTIN  
Président de Paris Est Marne&Bois  
01 place Uranie  
94340 Joinville-le-Pont

Adjoint au chef du pôle  
Évaluation environnementale  
et aménagement des territoires  
S.D.D.T.E  
D.R.I.E.E. Ile-de-France

*Quads*  
Samy OUAÛSINE



Certificat N° A 1607  
Champ de certification disponible sur :  
[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

